

Pour diffusion immédiate
Le 14 juin 2017

Fin de la séance du printemps, début de la séance d'automne le 3 octobre

Le 13 juin, le gouvernement du Yukon a conclu la séance du printemps de l'Assemblée législative. Parmi les réalisations qui se sont concrétisées au cours de la séance qui vient de se terminer, citons la désignation de la Journée nationale des Autochtones comme jour férié annuel, le dépôt et l'adoption du budget 2017-2018, le financement du développement économique des collectivités rurales et les modifications apportées à la *Loi sur les statistiques de l'état civil* et à la *Loi des droits de la personne* pour éliminer la discrimination fondée sur l'identité ou l'expression de genre.

Le premier ministre Sandy Silver a annoncé que la séance d'automne de l'Assemblée législative du Yukon commencera le 3 octobre.

Citation

« Je suis très fier de ce que nous avons accompli lors de la séance du printemps – elle fut productive et fructueuse. Nous allons nous inscrire dans la continuité des progrès réalisés en faveur de la population. Je me réjouis à l'idée de m'impliquer activement auprès des Yukonnais cet été afin qu'ils soient entendus lors de la séance d'automne de l'Assemblée législative. »

– M. Sandy Silver, premier ministre du Yukon

En bref

- Pour 2017-2018, le gouvernement du Yukon a déposé et adopté un budget qui améliore la vie des Yukonnais. Le taux d'imposition des petites entreprises passera de 3 % à 2 % et celui des sociétés de 15 % à 12 %.
- Le gouvernement du Yukon a établi un Groupe consultatif financier indépendant visant à prévoir des options pour assainir la situation financière du Yukon.
- La Journée nationale des Autochtones a été désignée comme jour férié annuel au Yukon à compter du 21 juin 2017.
- Le Fonds de développement économique régional est passé de 405 000 \$ à 800 000 \$ pour stimuler l'activité économique des Premières nations et des collectivités rurales du Yukon.
- Le gouvernement du Yukon a confirmé que la nouvelle école secondaire francophone sera construite sur la réserve éducative de Riverdale.
- Les modifications proposées à la *Loi sur les statistiques de l'état civil* éliminent l'obligation de devoir subir une intervention chirurgicale de réassignation sexuelle avant de pouvoir faire modifier le sexe sur son certificat d'enregistrement de naissance.
- Les modifications proposées à la *Loi sur les droits de la personne* interdisent toute discrimination fondée sur l'identité ou l'expression de genre.

Pour en savoir plus : Assemblée législative du Yukon

Renseignements :

Sunny Patch
Communications
Conseil des ministres
867-393-7478
sunny.patch@gov.yk.ca

Communiqué numéro 17-127

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.